

L'avenir de Léry en danger?

La population de Léry pourrait passer de 2 377 à plus de 10 000 habitants! Les comptes de taxes pourraient ressembler à ceux de Châteauguay, Mercier, Brossard, Saint-Constant et les autres.

Léry se prépare à installer un réseau d'aqueduc et d'égout; sûrement une bonne nouvelle pour l'environnement ainsi que pour la santé des citoyens. Mais ce réseau ouvrira la porte à de nouveaux développements domiciliaires sur tout le territoire zoné en habitation.

Selon le plan d'urbanisme actuellement en vigueur, si les territoires en zone habitation étaient développés, la population de Léry pourrait passer de 2 377 à plus de 10 000 habitants!

Du développement résidentiel Léry deviendra-t-il un nouveau Saint-Constant?

Parce que chaque nouveau projet de développement domiciliaire sur le territoire de la MRC Roussillon doit respecter un minimum d'habitations par hectare : soit une « densité brute moyenne minimale de 10 logements à l'hectare ».

Source: Schéma d'aménagement révisé, MRC Roussillon 21 janvier 2008 page 2-48

Si on fait le calcul, pour les 340 hectares actuellement zonés en habitation dans le secteur Est (est du boulevard Léry et incluant le boisé) :
10 unités/hectare X 340 hectares = plus de 3 400 nouveaux logements (possibles).

1 hectare = 107 640 pieds carrés

Si on prend en considération la moyenne de 2,6 résidents par logement, la population de Léry pourrait augmenter de plus de 8 840 habitants.

Et on ne tient pas compte du secteur ouest...

Une telle augmentation de la population a aussi un impact sur nos comptes de taxes municipales.

En 2009 la dépense municipale de fonctionnement par habitant à Léry était de 703\$. Les mêmes dépenses de fonctionnement pour les villes du Québec de 10 000 à 24 999 habitants étaient en moyenne de 1 662\$ par habitants.

Source: Direction générale des finances municipales du Ministère des affaires municipales.

Une augmentation de 136,4% des dépenses municipales par habitants!

Modifier le plan d'urbanisme; une solution simple.

Le meilleur moyen de limiter la croissance de la population de Léry et de conserver un niveau de taxation abordable est de modifier le plan d'urbanisme actuel et limiter les zones en habitations en leur accordant un statut de conservation. Les seules zones H2-07, H2-11, H2-12, M2-09 et M2-10 du boisé représentent 1590 habitations et plus de 4 000 habitants.

Le secteur boisé de Léry qui fait parti du Corridor vert doit être protégé avant la construction du réseau d'aqueduc et d'égout. Les solutions existent pour assurer la protection de ces terres sans qu'il n'en coûte un sous aux citoyens de Léry.

Le temps presse! Nous devons nous occuper de nos affaires avant que d'autres ne s'en occupent à notre place.

Nous demandons à nos conseillers élus de consulter les Léryverains avant d'accorder des permis de construction qui détruiraient pour toujours notre environnement. Notre qualité de vie, la valeur de nos maisons et notre compte de taxes vont dépendre du plan d'urbanisme que nous nous donnerons.

Nous réclamons d'urgence une consultation publique sur l'avenir de Léry

Prochains rendez-vous:

Assemblée du Conseil de Ville

Lundi 12 avril, 20h
Hôtel de Ville

Soirée d'information sur le corridor vert

SOS Forêt Fernand-Seguin
Jeudi 22 avril, 20h
Pavillon de l'île
Île Saint-Bernard